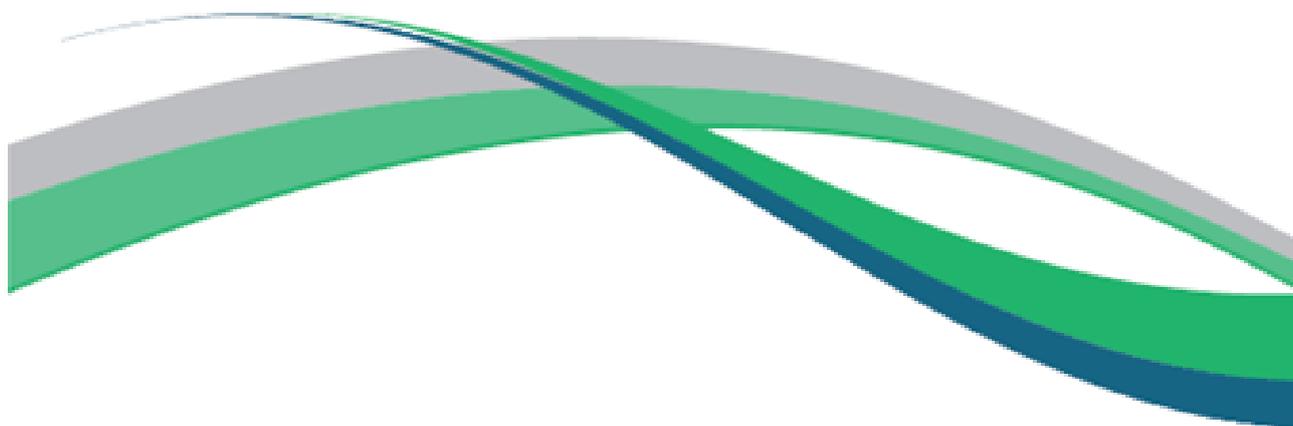




# La famille nombreuse dans le Loir-et-Cher

*Une enquête de l'Union Départementale des Associations Familiales de Loir-et-Cher*



### **L'UDAF du LOIR ET CHER**

La mission institutionnelle confiée à l'UNAF et aux UDAF par l'ordonnance du 3 mars 1945 et la loi du 11 juillet 1975 est celle de « représenter officiellement les familles » et de « défendre leurs intérêts matériels et moraux ».

L'UDAF 41, par la diversité des 52 associations et 6285 familles qui la composent est force de proposition pour la défense des intérêts de toutes les familles vivant dans le Loir-et-Cher.

Les enquêtes de l'Observatoire des familles en partenariat avec l'UNAF, l'URAF Centre-Val de Loire et la CNAF répondent à ces objectifs.

L'UDAF 41 remercie les 343 familles, allocataires de la CAF de Loir-et-Cher, qui ont accepté de contribuer à cette enquête.

## **SOMMAIRE**

<b>CONTEXTE DE L'ETUDE</b>	<b>4</b>
<b>DEFINITION DE « FAMILLES NOMBREUSES »</b>	<b>5</b>
<b>OBJECTIFS DE CETTE ENQUETE</b>	<b>5</b>
<b>CARACTERISTIQUES DE L'ENQUETE</b>	<b>5</b>
<b>CARACTERISTIQUES DES REpondANTS</b>	<b>6</b>
<b>ANALYSE DE L'ENQUETE</b>	<b>13</b>
<b>I. LES REPRESENTATIONS DE LA FAMILLE NOMBREUSE</b>	<b>13</b>
<b>II. LES DIFFICULTES ORGANISATIONNELLES</b>	<b>16</b>
<b>III. LES DIFFICULTES A GERER LE BUDGET FAMILIAL</b>	<b>18</b>
<b>IV. LE SOUTIEN FAMILIAL</b>	<b>20</b>
<b>V. LA CONNAISSANCE DES DISPOSITIFS</b>	<b>22</b>
<b>VI. L'APPRECIATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE</b>	<b>23</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>25</b>

## Contexte de l'étude

Pour certains analystes, le modèle de la famille nombreuse avec trois enfants appartiendrait au passé. Les études sont plutôt peu fréquentes en comparaison notamment à des études consacrées à des configurations familiales dont la tendance est un accroissement plus fort comme les familles monoparentales.

Pourtant les chiffres confirment que ce format familial reste d'une grande actualité :

- 5.6 millions d'enfants, soit un tiers des mineurs vivent aujourd'hui dans une famille de 3 enfants ou plus.<sup>1</sup>
- En 2013, les familles nombreuses étaient 1.7 million, représentant 18% des familles avec enfants. Sur le long terme si les familles avec 4 enfants ou plus se raréfient, les familles ayant 3 enfants sont plutôt stables en proportion<sup>2</sup>.
- La recomposition familiale est un facteur d'accroissement du nombre de familles nombreuses : une famille nombreuse sur 6 est une famille recomposée et une famille sur 6 est monoparentale.<sup>3</sup>

Il est donc apparu nécessaire à l'UDAF de Loir-et-Cher de mieux connaître la réalité sociologique de ces familles.

Travailler sur la réalité sociologique des familles et des enfants et plus est d'autant justifié, pour l'UNAF et les UDAF, qu'une partie importante de notre politique familiale nationale et locale est historiquement construite pour aider particulièrement ces familles : certes, dans un objectif nataliste, mais aussi avec une visée sociale puisque ces familles subissent une chute de niveau de vie importante due à la charge d'enfants. Ainsi :

- les allocations familiales progressent fortement avec le rang de l'enfant à partir du 3ème<sup>4</sup> ;
- le complément familial est une prestation réservée aux familles de 3 enfants et plus (sous condition de ressources)<sup>5</sup> ;
- le quotient familial en matière d'impôt sur le revenu donne une part fiscale complète pour chaque enfant à partir du 3ème contre ½ part pour chacun des 2 premiers, ce qui permet de réduire davantage le montant de l'impôt à revenu égal ;
- les majorations des pensions de retraite sont accordées à partir du 3ème enfant élevé ;
- la taxe d'habitation inclut, dans les modalités complexes de son calcul, une valorisation un peu supérieure à partir du 3ème enfant.<sup>6</sup>
- les nombreux services locaux qui proposent des tarifs préférentiels pour les grandes familles

Les conséquences des réformes de la politique familiale, les familles nombreuses sont impactées en premier lieu.

---

<sup>1</sup> INSEE Première, « Avoir trois enfants ou plus à la maison », n°1531, janvier 2015.

<sup>2</sup> Les familles avec 4 enfants ou plus représentaient 12% des familles en 1975 et seulement 4% en 2005 ; la proportion des familles avec 3 enfants sur cette période était restée stable de 15%. DREES, Etudes et résultats, « les conditions de vie des familles nombreuses », n°555, février 2007.

<sup>3</sup> INSEE, Couples et familles, édition 2015, p114

<sup>4</sup> Le supplément pour un troisième enfant puis pour chaque enfant supplémentaire est de presque 167 € alors que les allocations familiales sont nulles pour un premier enfant et de 129€ pour deux enfants. (hors modulation).

<sup>5</sup> Son montant était de 169€ pour le complément familial non majoré en 2017. Le montant est forfaitaire donc le même quel que soit le nombre d'enfants au-delà du 3<sup>ème</sup>.

<sup>6</sup> Un abattement obligatoire de 10% pour les deux premières personnes à charge d'un ménage est prévu pour la taxe d'habitation : il passe à 15% pour les personnes suivantes (soit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant). Les effets de ces abattements restent néanmoins limités sur le montant de la taxe final. Voir étude « fiscalité et tarification des services locaux », 2014 [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

Pour toutes ces raisons, l'UNAF et les UDAF ont voulu dépasser les clichés pour recueillir l'opinion de ces familles sur leur vécu, les raisons de leur choix (si c'en est un), ce qui fait leur bonheur et ce qui crée des difficultés au quotidien.

Mieux les connaître c'est aussi mieux approcher leurs besoins et les répercuter auprès des pouvoirs publics locaux et nationaux ce qui faciliterait leur vie quotidienne. C'est aussi imaginer des actions associatives d'entraide ou de mutualisation qui œuvrent à faciliter la vie quotidienne de ces familles.

## Définition de « familles nombreuses »

La famille nombreuse est une configuration familiale dont le nombre d'enfants est considéré élevé par des normes sociétales et administratives, variable selon les pays et les époques.

Selon la définition INSEE, la famille nombreuse est celle qui comprend trois enfants et plus.

Ce seuil est généralement pris en compte pour accorder des avantages fiscaux ou attribuer des aides.

## Objectifs de cette enquête

**Cette enquête cible les préoccupations et les attentes des parents d'enfants de 3 enfants et plus en apportant si possible un comparatif avec les autres types de familles.**

-  Connaître les représentations et les valeurs des familles nombreuses
-  Appréhender les réalités familiales des familles nombreuses et notamment comparativement aux familles de deux enfants.
-  Apprécier la manière dont les familles font face à certaines difficultés
-  Observer leurs opinions sur les politiques publiques

## Caractéristiques de l'enquête

Le questionnaire a été élaboré par un comité de pilotage national entre juin 2016 et janvier 2017.

Il a été adressé par mail à 3000 ménages dans le département du Loir-et-Cher par voie électronique (questionnaire en ligne avec le logiciel Sphinx IQ2).

La population cible pour cette enquête est l'ensemble des ménages allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales avec au moins 3 enfants au 31 décembre 2016.

La constitution de l'échantillon a été réalisée par le mode d'échantillonnage stratifié aléatoire avec 1/3 de familles de un ou deux enfants et 2/3 de familles avec 3 enfants ou plus.

Les tris croisés ont été réalisés avec le test du Khi 2.

L'étude porte sur 343 familles domiciliées dans le Loir-et-Cher qui ont renseigné le questionnaire, soit un taux de réponse de 11.4%.

L'analyse et la rédaction de l'étude ont été réalisées en partenariat avec l'URAF Centre-Val de Loire.

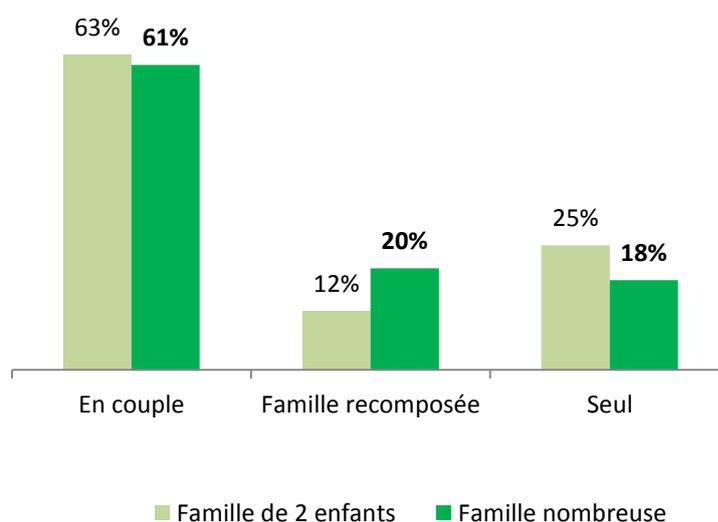
## Caractéristiques des répondants

Les femmes représentent la majorité des répondants.

Parmi les 343 répondants, on compte 65% de répondants « familles nombreuses » et 35% de familles de deux enfants.

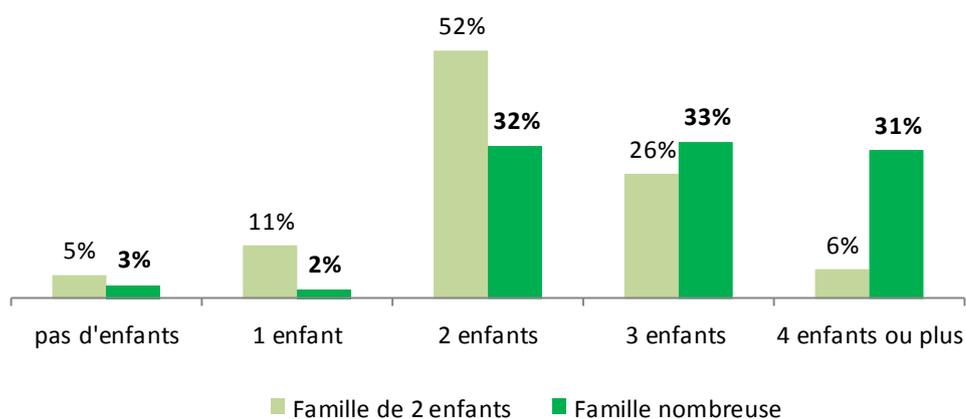
### La situation familiale

#### Quel est votre situation familiale ?



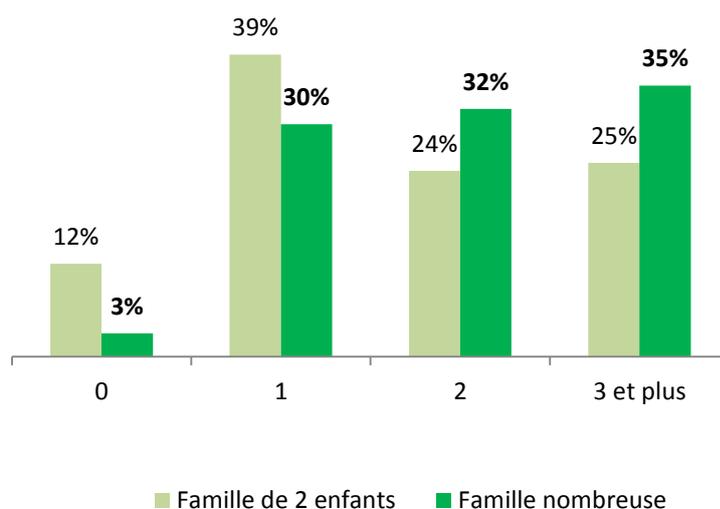
Dans l'échantillon, les familles monoparentales sont plus représentées chez les familles de deux enfants. Les familles recomposées sont plus souvent des familles nombreuses. 69% d'entre elles ont eu un enfant de cette nouvelle union contre 92% des familles recomposées de deux enfants.

#### Combien d'enfants souhaitez-vous avoir avant votre premier enfant ?



Avoir plusieurs enfants est un souhait ancré depuis longtemps. Le nombre d'enfants désiré est peut-être supérieur au nombre d'enfants réel.

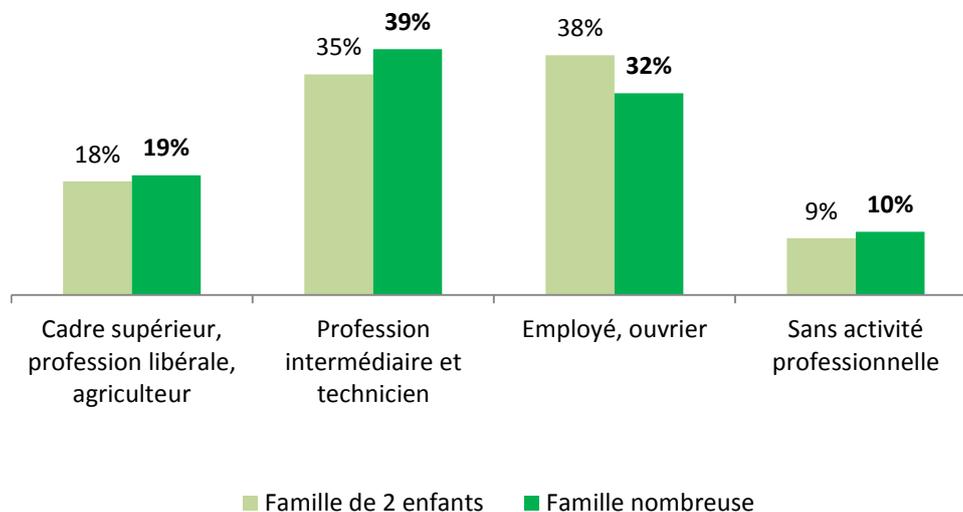
## Nombre de frères et sœurs du répondant



## La situation socioprofessionnelle

### Quelle est votre profession actuelle ?

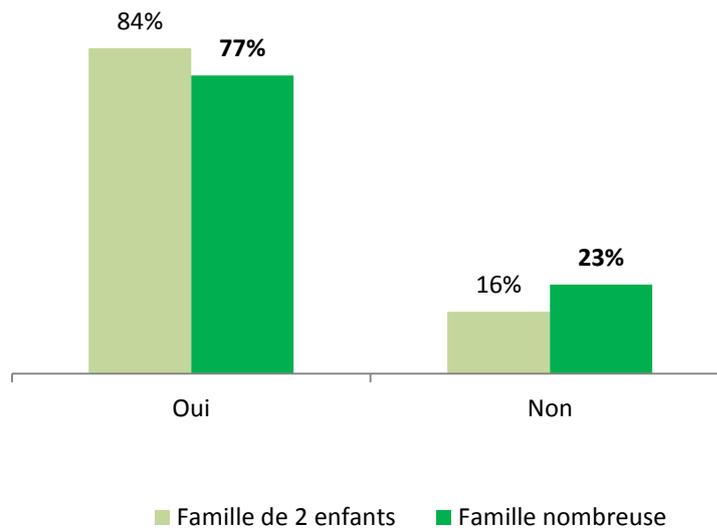
(base : répondants)



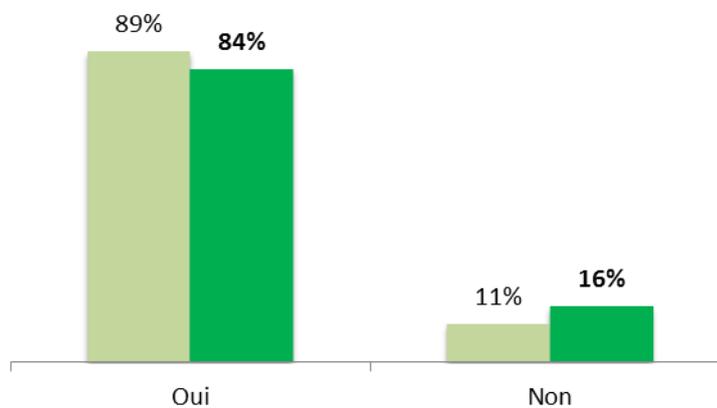
La composition socio-professionnelle des familles ne correspond pas aux données moyennes nationales INSEE. Les employés et ouvriers sont surreprésentés dans les familles de deux enfants par rapport aux familles nombreuses.

D'après l'enquête emploi 2005 de l'INSEE, les catégories « employés, ouvriers » sont plus présentes chez les familles nombreuses.

### Exercez-vous une activité professionnelle (répondant) ?

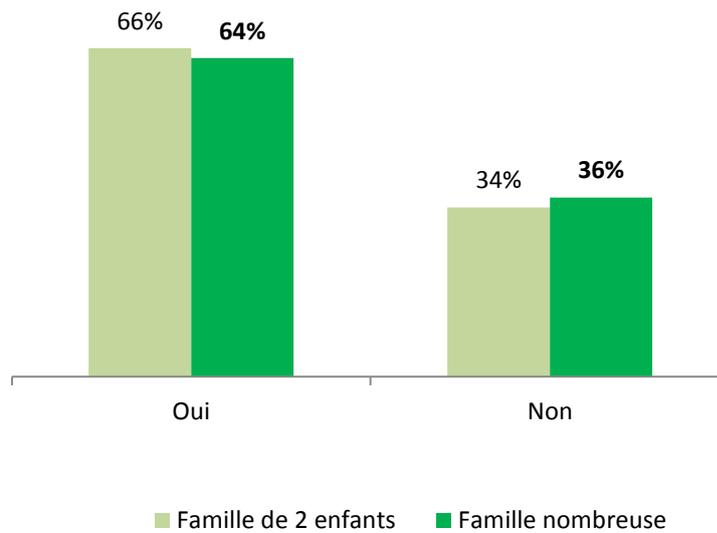


### Exercez-vous une activité professionnelle (conjoint) ?

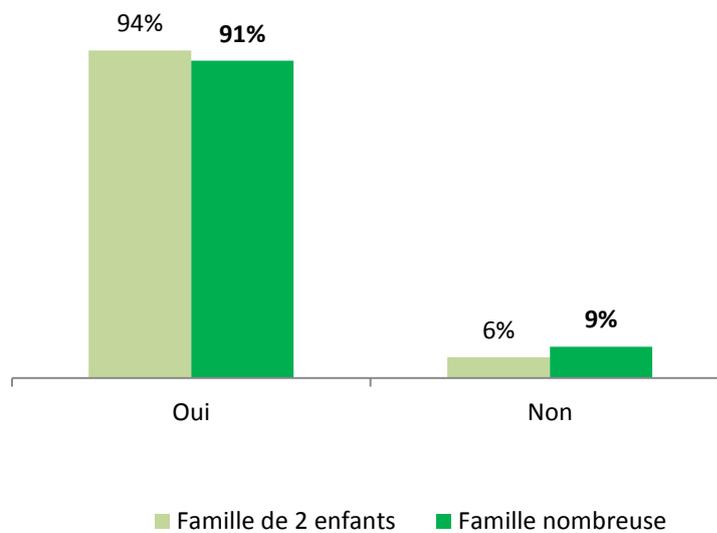


84% des répondants ont un emploi contre 77% pour les familles nombreuses. Les conjoints, le plus souvent des hommes, sont plus nombreux à travailler.

### S'agit-il d'une activité à temps complet (répondant) ?



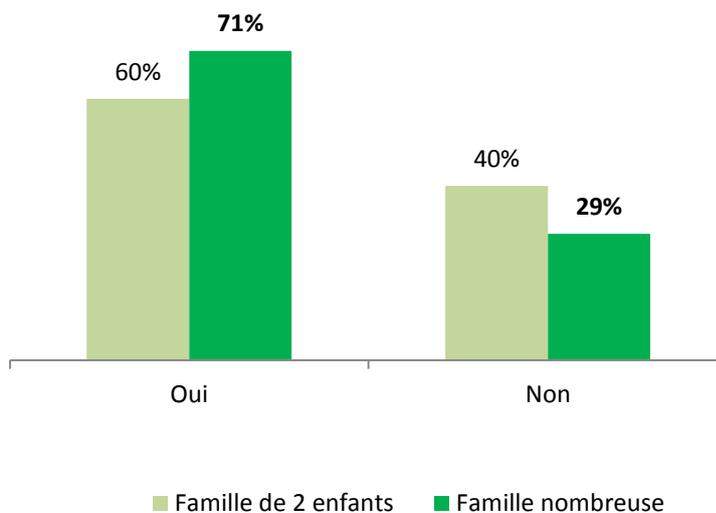
### S'agit-il d'une activité à temps complet (conjoint) ?



L'emploi n'est pas forcément à temps plein. Pour les deux tiers des répondants, cet emploi est exercé à mi-temps.

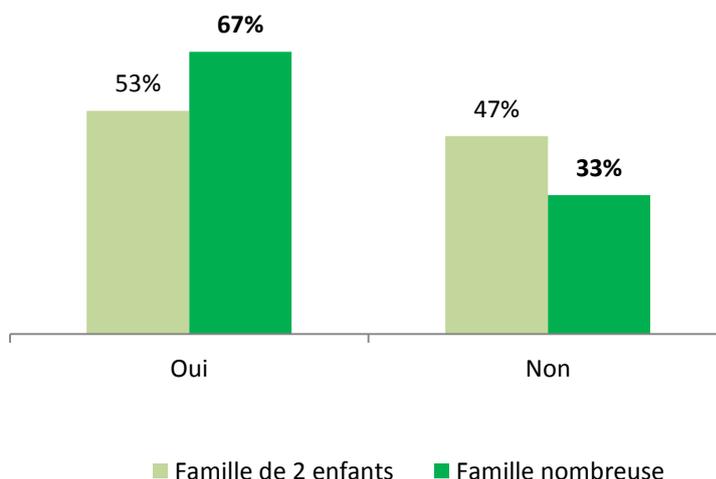
Pour le conjoint, l'emploi à temps plein est prévalent et quel que soit la taille de la famille.

**Avez-vous déjà interrompu ou réduit, temporairement, votre activité professionnelle pour vous occuper de votre (vos) enfant(s) ?**



60% des répondants des familles de deux enfants ont réduit ou stoppé temporairement leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants. C'est encore plus vrai pour les familles nombreuses. Il n'est précisé s'il s'agit du congé maternité, du congé parental ou d'un arrêt plus long.

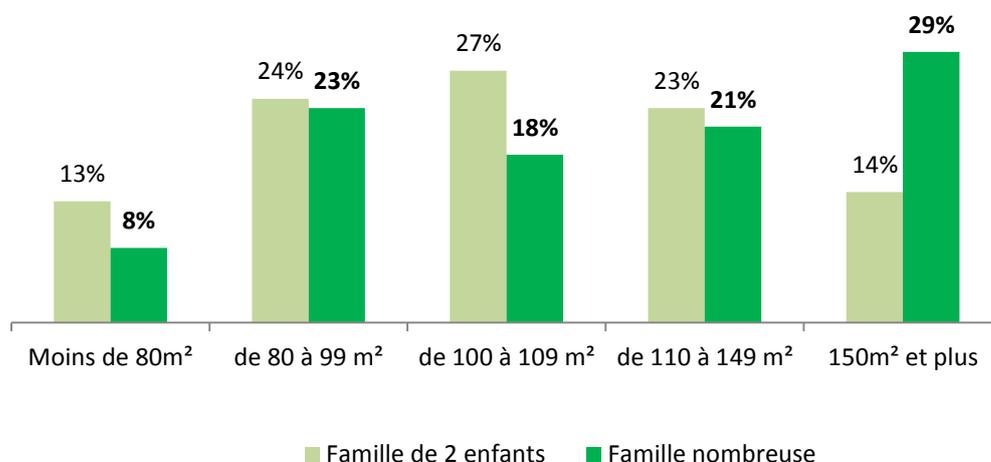
**Si oui, avez-vous, aujourd'hui, définitivement cessé de travailler pour vous occuper de vos enfants ?**



On remarque que l'arrêt du travail est principalement définitif surtout pour les familles nombreuses. La durée de l'arrêt n'est pas demandée.

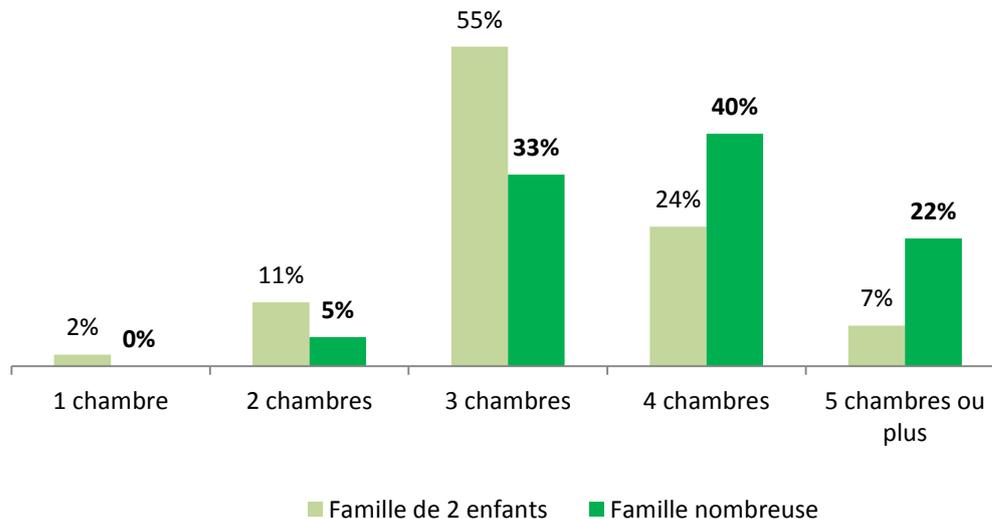
## Le domicile des familles

### ☞ Quelle est la superficie de votre logement en m<sup>2</sup> ?



La taille du logement des familles nombreuses est plus grande. Pour 29% d'entre elles, le logement fait plus de 150m<sup>2</sup>.

### ☞ Combien y a-t-il de chambres dans votre logement ?



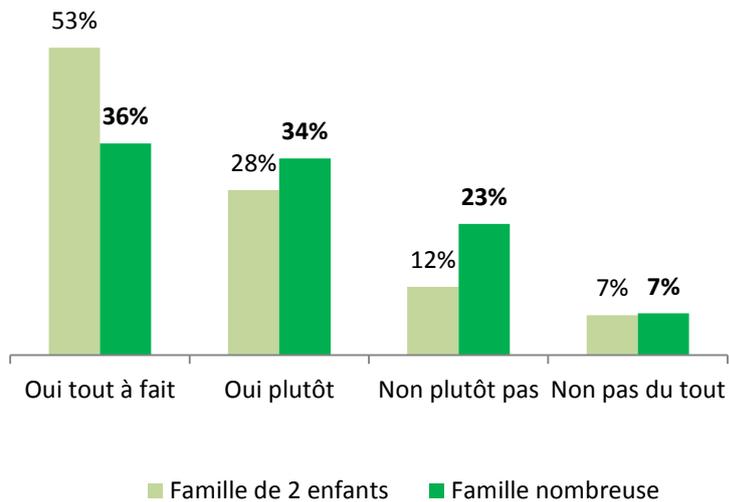
Pour autant la superficie du logement ne rend pas compte du confort : 5% des familles nombreuses ne disposent que de deux chambres et 33% ont trois chambres. Si on considère qu'une chambre est à disposition des parents, cela suppose que pour 38% (5% +33%) des familles nombreuses, trois enfants partagent la même chambre.

Selon l'indice défini par l'INSEE ; pour éviter le « surpeuplement » : une chambre peut être partagée par deux enfants de moins de 7 ans ou s'ils sont âgés de 7 à 20 ans et de même sexe. Dès lors, on relève que le risque de surpeuplement croît avec la taille de la famille.

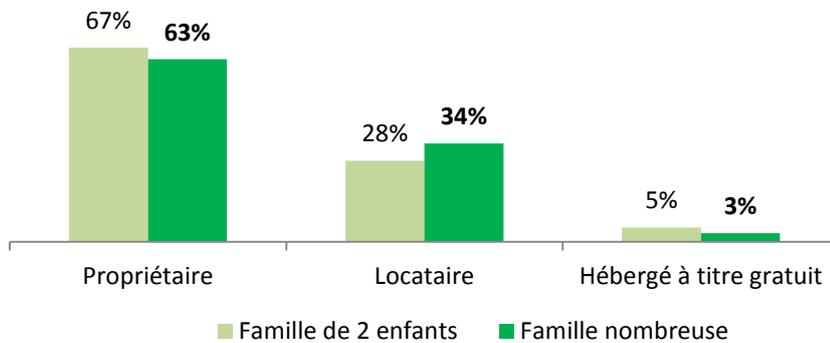
### 🔑 Estimez-vous que votre logement soit adapté à la taille de votre famille ?

30% (23% + 7%) des familles nombreuses ne sont pas satisfaites de leur logement. C'est davantage que pour les familles de deux enfants.

En effet, 53% des familles de deux enfants sont satisfaites de leur logement, contre 36% des familles nombreuses.



### 🔑 Etes-vous propriétaire ou locataire

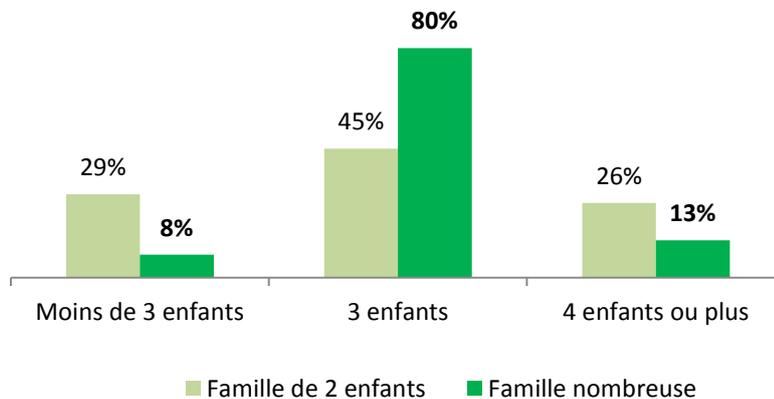


Les familles nombreuses sont moins souvent propriétaires. Ce qui n'est pas étonnant, compte tenu des difficultés budgétaires qu'elles évoquent.

## Analyse de l'enquête

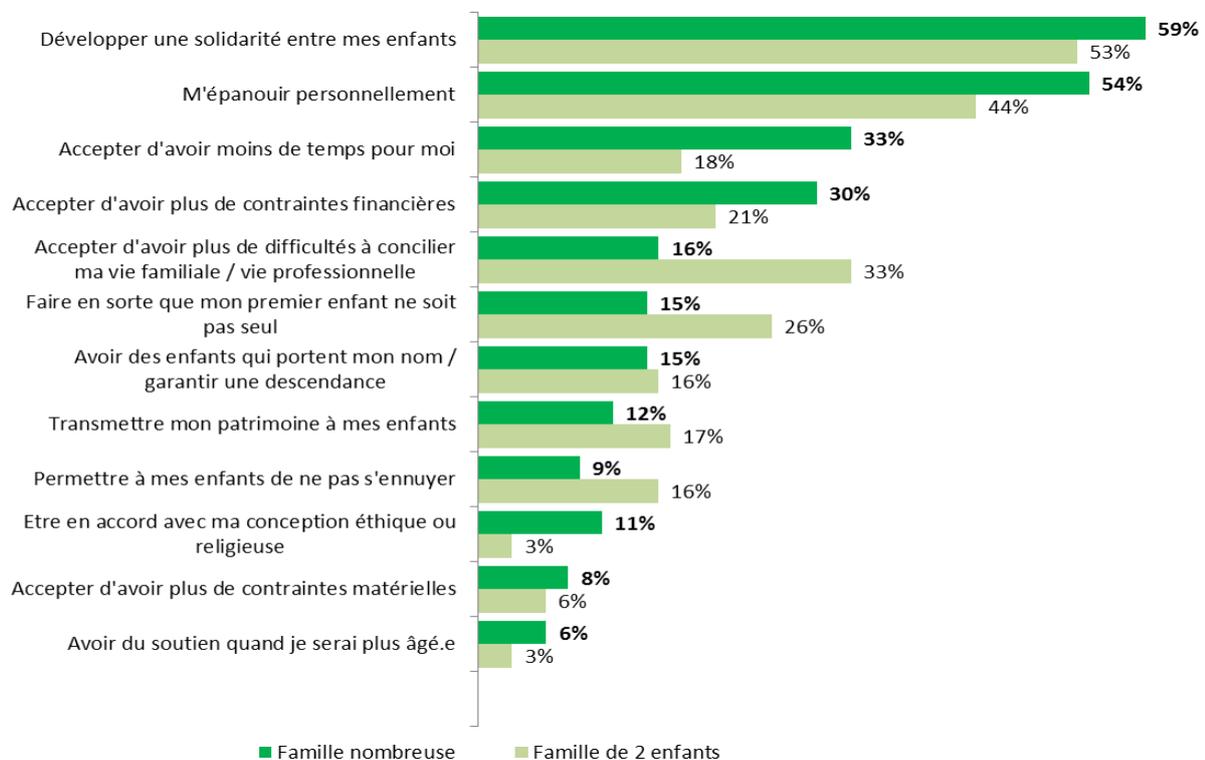
### I. Les représentations de la famille nombreuse

👉 Selon vous, à partir de combien d'enfants une famille doit-elle être considérée comme "nombreuse" ?



La conception de la famille nombreuse est variable. Pour les familles nombreuses, la définition administrative, c'est-à-dire trois enfants et plus est identifiée pour 80%. C'est moins évident pour les familles de deux enfants.

👉 Pour vous, avoir plusieurs enfants c'est avant tout ? (3 réponses maximum)

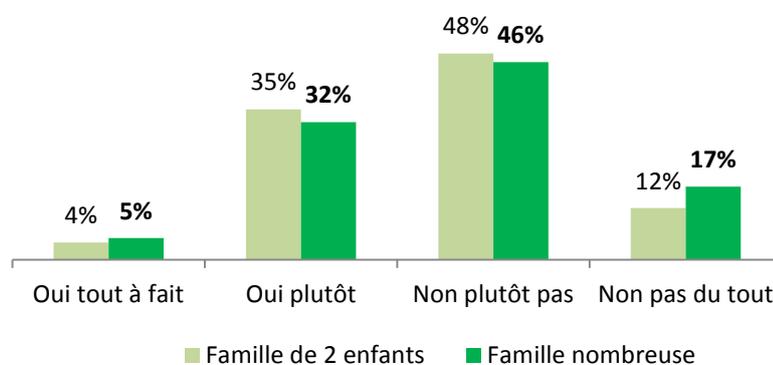


Pour la majorité des parents, la solidarité entre les enfants constitue la principale valeur pour la famille. La famille est une source d'épanouissement. Ces valeurs positives sont encore plus présentes chez les familles nombreuses, mais elles concernent toutes les familles.

Ces idées sont associées à un certain nombre de contraintes temporelles, budgétaires et professionnelles, et ce différemment en fonction des familles.

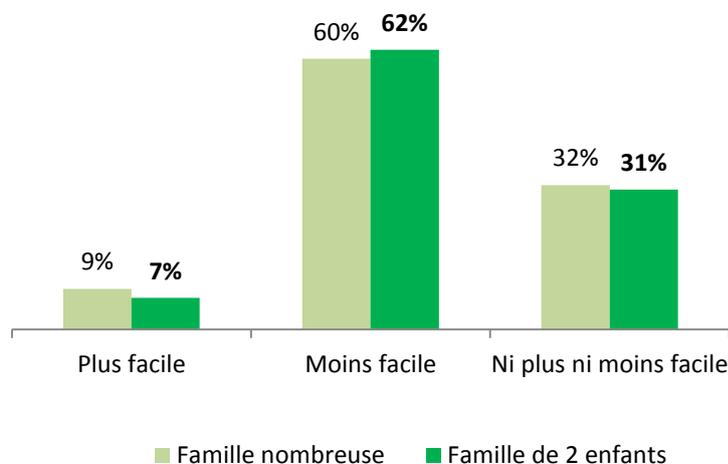
Pour les familles nombreuses « accepter d'avoir moins de temps pour soi » (33%) et à « accepter d'avoir plus de contraintes financières » (30%) sont des thèmes mis en avant et moins cités par les parents de deux enfants. A contrario, ces derniers sont cités davantage « accepter d'avoir plus de difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle » (33%) et « faire en sorte que mon premier enfant ne soit pas seul » (26%) Globalement, les contraintes matérielles ont été très peu citées, sans doute, sont-elles déjà entendues dans les autres contraintes.

### Estimez-vous que les familles nombreuses bénéficient d'une bonne image aujourd'hui ?



Dans l'ensemble, les répondants estiment que les familles nombreuses ne bénéficient pas d'une bonne image auprès du grand public.

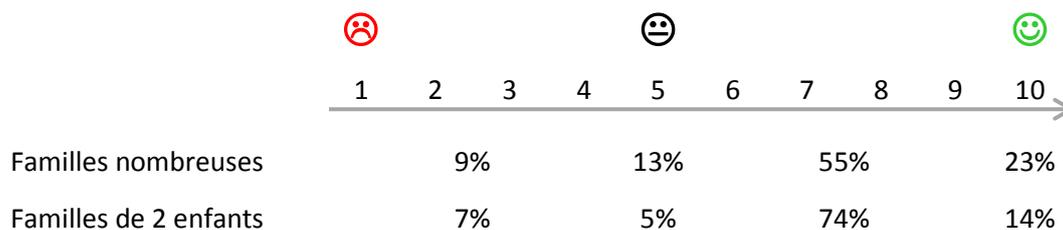
### Par rapport à la génération de vos parents, estimez-vous qu'élever une famille nombreuse aujourd'hui est :



Quel que soit le nombre d'enfants, il paraît « moins facile » « d'élever une famille nombreuse aujourd'hui ».

## D'une manière générale, êtes-vous satisfait(-e) de votre vie de famille ?

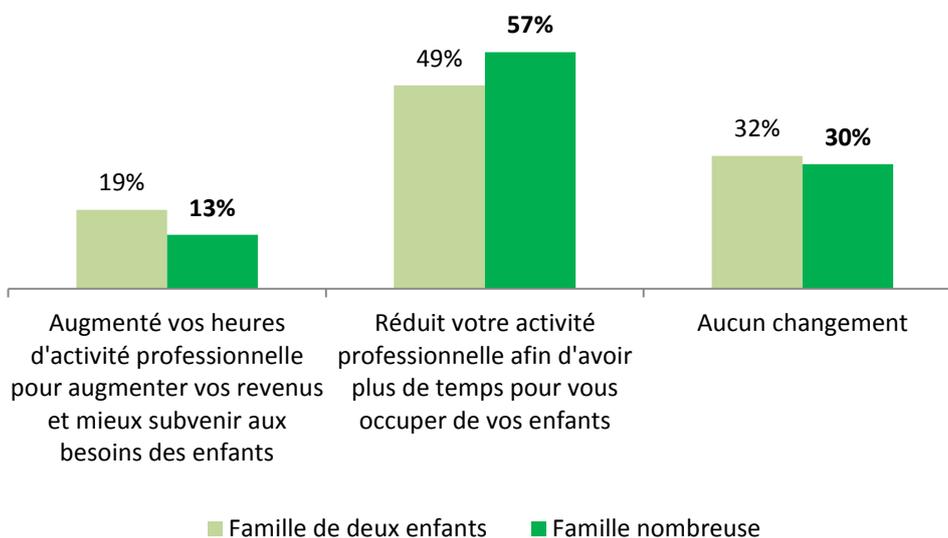
Deux graphiques proposés



Les familles sont majoritairement satisfaites de leur vie de famille.

Par rapport aux familles nombreuses, les familles de deux enfants sont plus satisfaites de leur vie de famille. Des écarts sont constatés à plusieurs niveaux de l'échelle. Cet état d'esprit peut-être lié à plusieurs variables : optimisme, difficultés temporaires.

### A mesure que votre famille s'est agrandie, avez-vous :



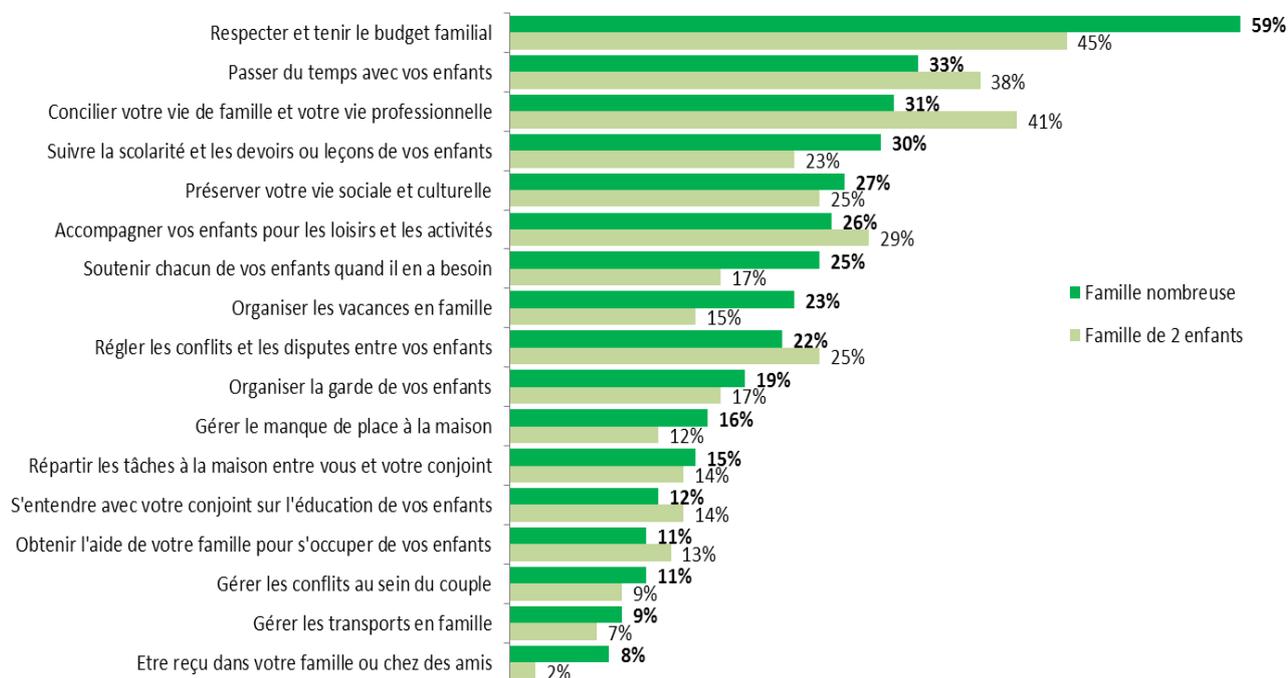
A mesure que la famille s'agrandit, la famille s'adapte. L'arrivée d'un deuxième enfant a nécessité une augmentation des revenus pour subvenir aux besoins supplémentaires.

Par contre l'arrivée d'un troisième enfant a conduit à une réduction de « l'activité professionnelle afin d'avoir plus de temps pour s'occuper des enfants ». 33% des familles nombreuses ont déclaré qu'il fallait « accepter d'avoir moins de temps pour soi », ce résultat n'est pas étonnant.

Il faut noter que pour environ 30% des familles, aucun changement n'a été opéré.

## II. Les difficultés organisationnelles

Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez dans votre famille au quotidien ? (5 réponses possibles maximum)



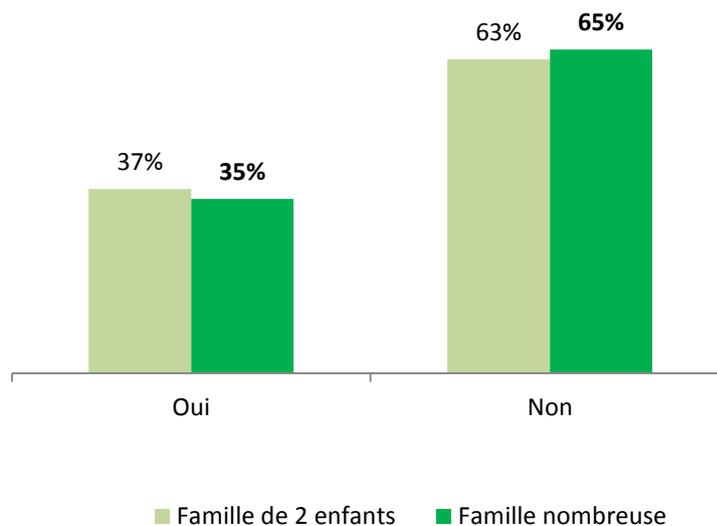
Les difficultés éprouvées sont conformes à leurs représentations de la famille : les contraintes budgétaires, temporelles et organisationnelles sont les plus citées.

« Respecter et tenir le budget familial » reste la principale contrainte pour toutes les familles, et encore plus pour les familles nombreuses.

« Accepter d'avoir moins de temps » avait été davantage cité par les familles nombreuses et pourtant il s'agit pour ces dernières d'une contrainte supplémentaire. Dès lors, il n'est pas étonnant que les familles de deux enfants soient plus nombreuses à éprouver des difficultés pour « concilier vie familiale et vie professionnelle » (41% contre 31% pour les familles nombreuses).

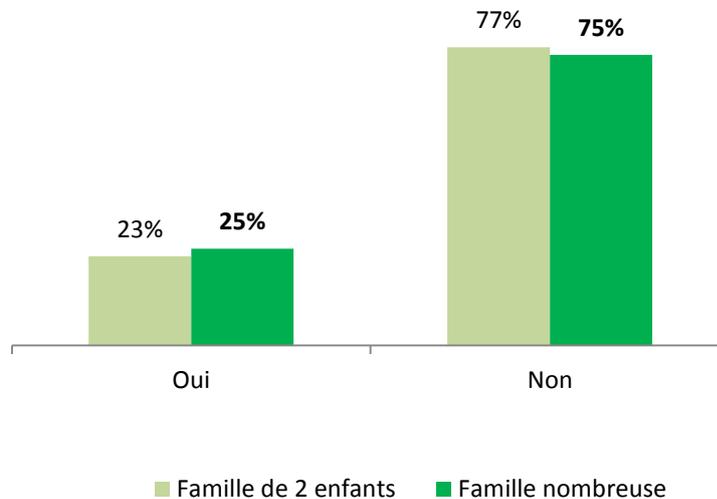
Toutes les familles éprouvent des difficultés organisationnelles, elles sont cependant plus importantes pour les familles nombreuses souhaitant organiser des vacances (23%) et pour « soutenir chaque enfant quand il en a besoin » (25%).

### Rencontrez-vous des difficultés pour remplir vos responsabilités familiales après votre journée de travail ?



Quel que soit le nombre d'enfants, les familles rencontrent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

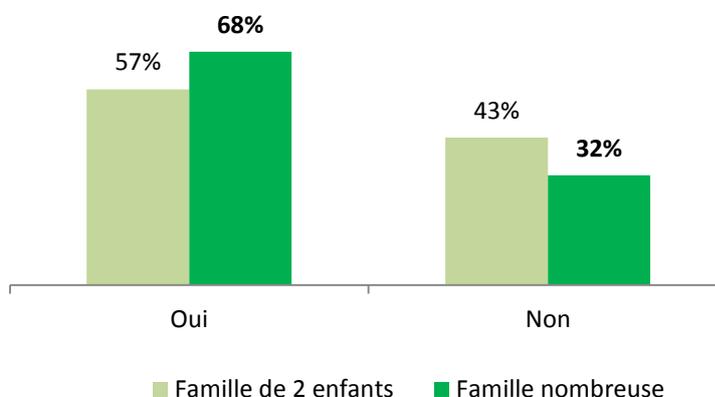
### Rencontrez-vous des difficultés pour vous concentrer sur votre travail en raison de vos responsabilités familiales ?



Compte tenu du nombre de répondants ayant évoqué des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle, ces taux de réponse ne sont pas surprenants.

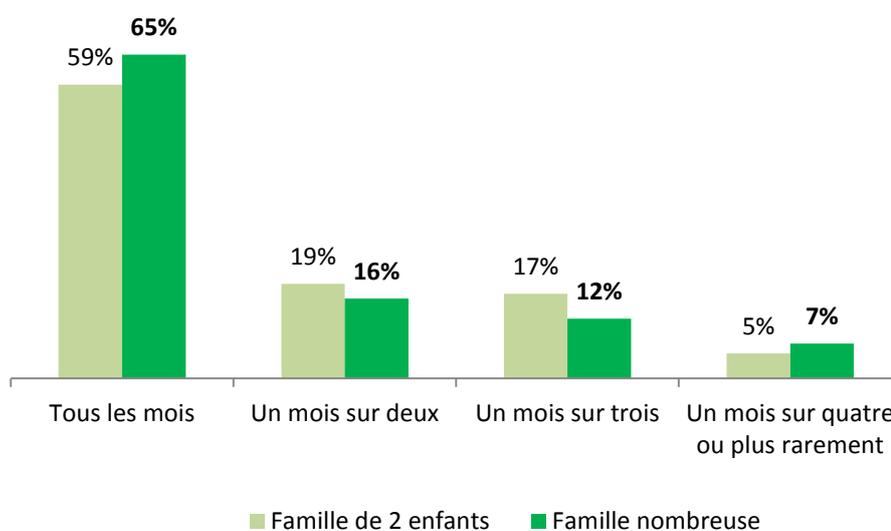
### III. Les difficultés à gérer le budget familial

Concernant votre budget familial et de manière générale, avez-vous du mal à boucler vos fins de mois ?



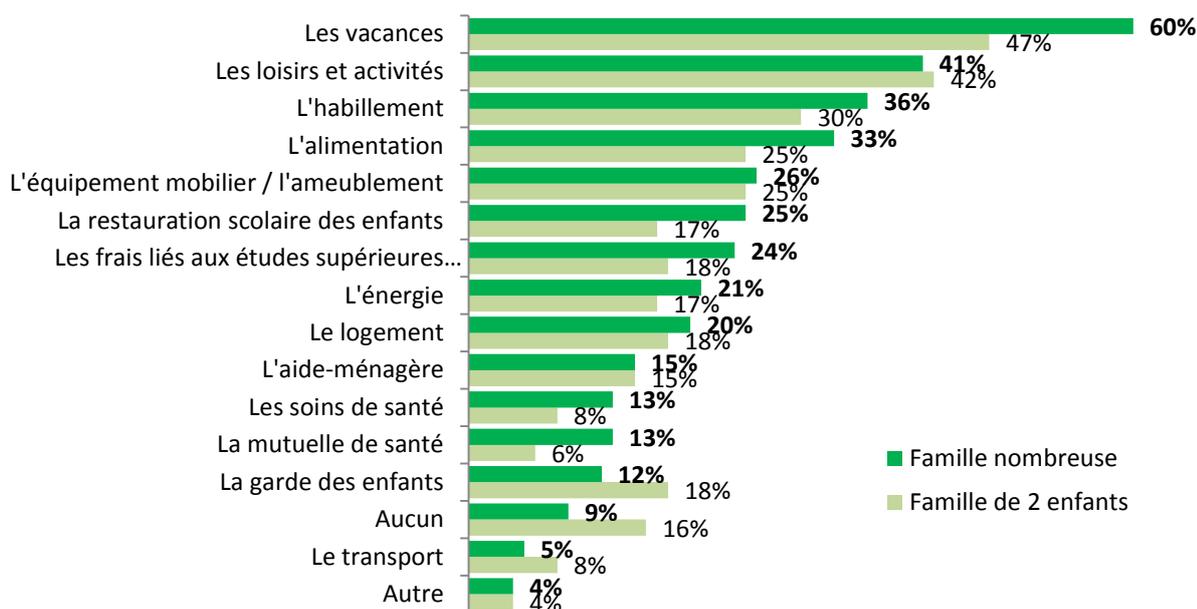
Les difficultés financières sont citées par plus de 57% des familles de deux enfants et 68% pour des familles d'au moins trois enfants.

Si vous avez du mal à boucler vos fins de mois, à quelle fréquence ?



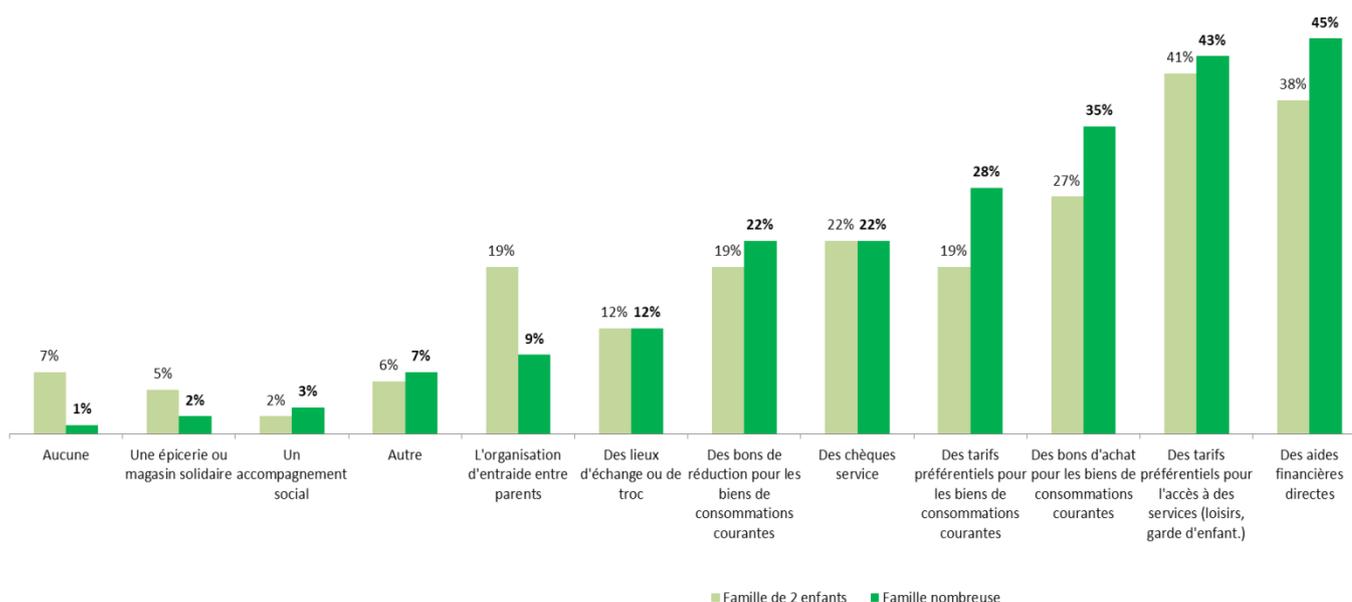
Pour 65% des familles nombreuses (59% pour les familles de deux enfants) ayant du mal à boucler les fins de mois, les difficultés budgétaires sont régulières.

## Concernant votre budget, pour quels postes de dépenses estimez-vous ne plus avoir de marge de manœuvre financière ? (Plusieurs réponses possibles)



Les vacances et loisirs sont les principaux postes budgétaires impactés par les difficultés financières. Ces données avaient été relevées dans l'enquête « vacances et loisirs » : le budget était la principale cause de renoncement au départ en vacances et aux restrictions du nombre de loisirs. Les familles nombreuses sont davantage impactées sur tous les postes budgétaires à l'exception de la garde des enfants.

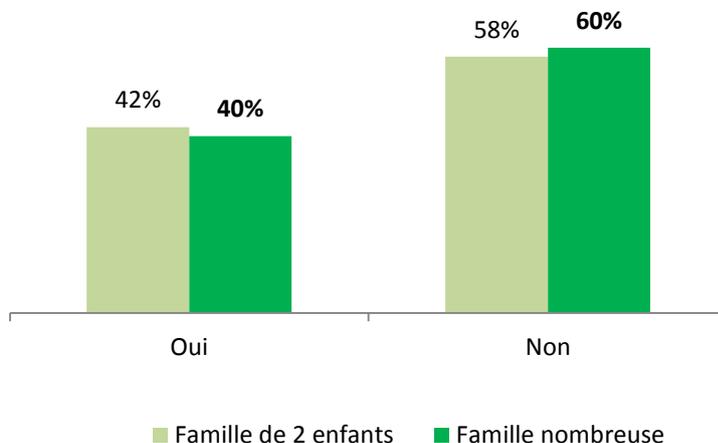
## Si vous aviez besoin d'une aide spécifique, qu'est-ce qui vous aiderait au mieux ? (3 réponses maximum)



Concernant le soutien au budget familial, les familles sont surtout demandeuses d'une aide financière directe. Les tarifs préférentiels pour les services, dont les loisirs, sont également demandés.

## IV. Le soutien familial

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide financière de la part de votre famille ?

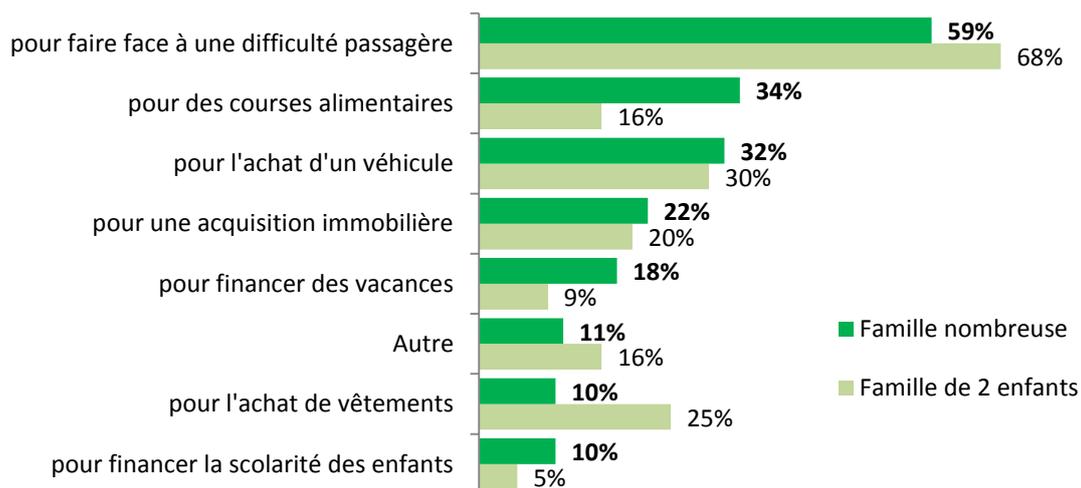


Il n'y a pas de différence significative selon la taille des familles.

Au moins 40% ont déjà bénéficié d'une aide de leur famille.

L'absence d'aide ne peut être expliquée par les autres questions. On peut seulement remarquer que cela ne dépend pas du niveau de vie des familles (pas de corrélation statistique avec les questions en lien avec le budget et la situation socio-professionnelle).

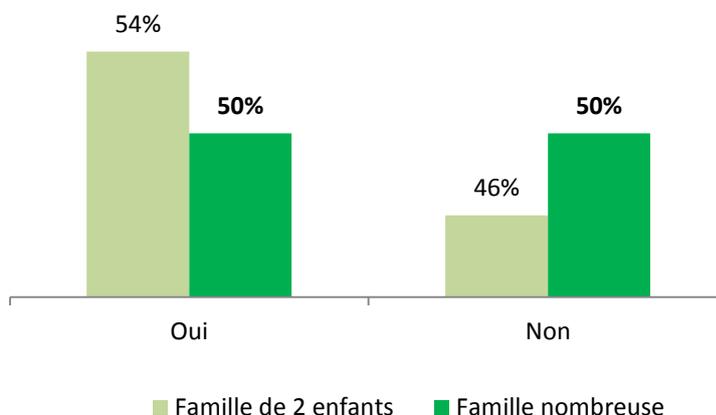
☞ Si vous avez bénéficié d'une aide financière de la part de votre famille, c'était :



Globalement l'aide de la famille a principalement pour objet de « faire face à une difficulté passagère ».

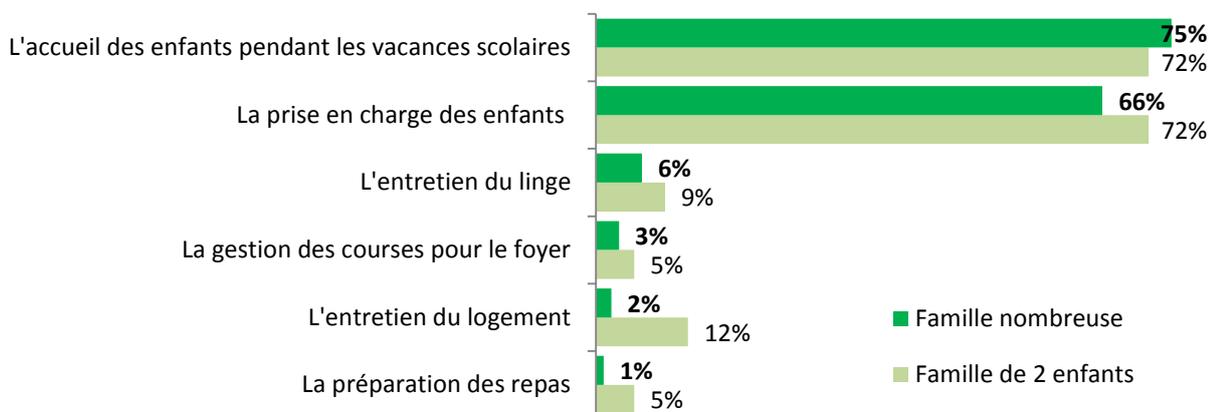
Plus particulièrement pour les familles nombreuses, les aides concernent également les courses alimentaires et le financement des vacances. Les familles de deux enfants sont davantage soutenues pour l'achat des vêtements.

☞ **En dehors d'une aide financière, votre famille vous rend-elle régulièrement des services pour vous soutenir dans votre quotidien ?**



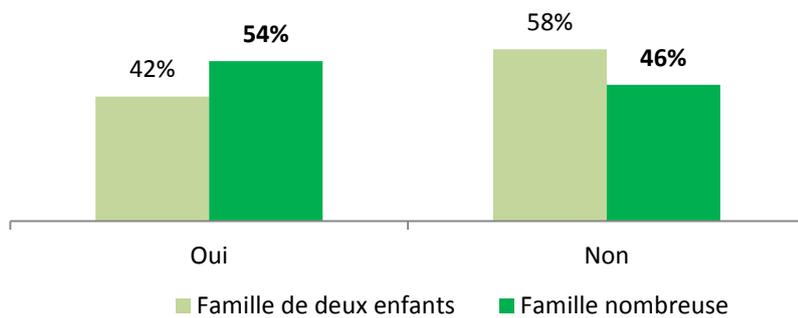
Les familles sont soutenues régulièrement par des services non financiers, et ce pour la moitié d'entre elles. Une fois de plus, ces données rappellent toute l'importance de la solidarité familiale.

☞ **Si oui, quel(s) type(s) de service(s) régulier(s) ?**



Une part importante concerne l'aide pour garder les enfants. Cette prise en charge est régulière, même si elle concerne davantage les vacances scolaires. Les aides régulières pour le quotidien sont moins fréquentes.

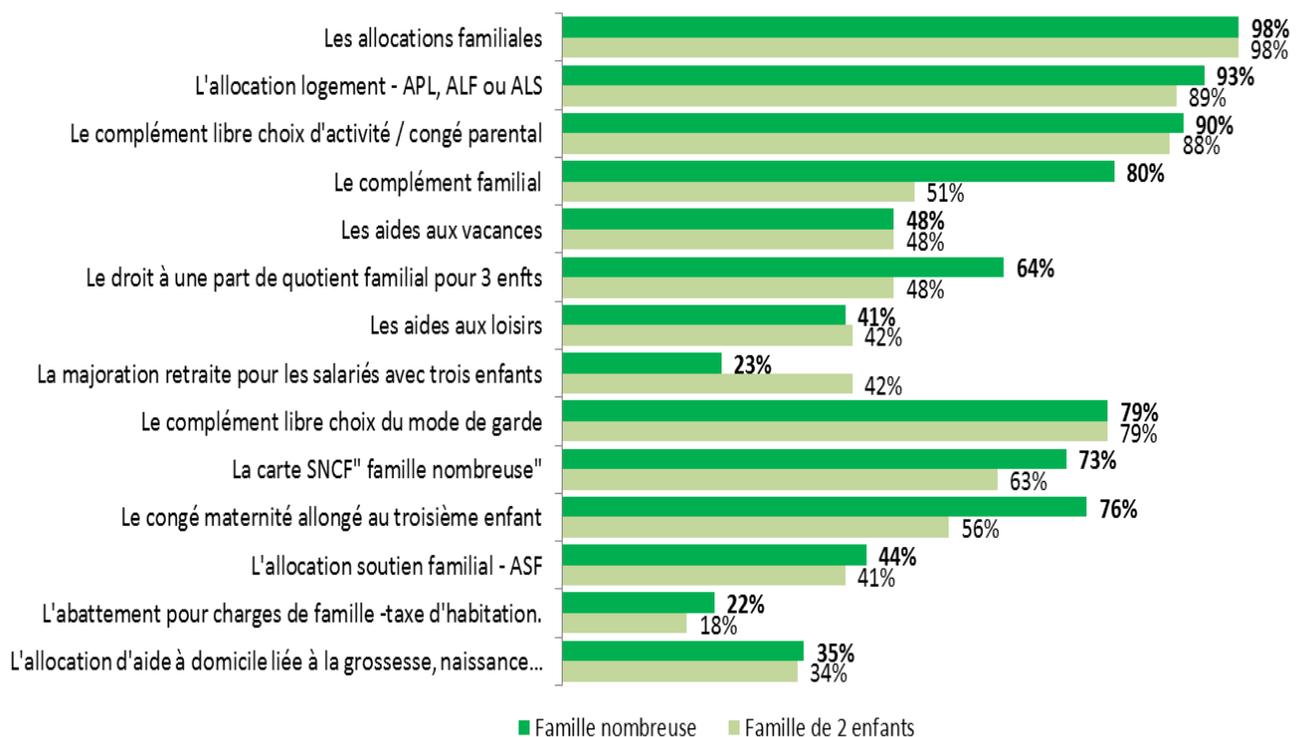
**Vous concernant, avez-vous le sentiment de demander ou d'avoir demandé davantage d'implication de la part de l'ainé(-e) de la fratrie ?**



La solidarité familiale concerne également la fratrie. Les familles nombreuses demandent davantage de soutien de la part des aînés.

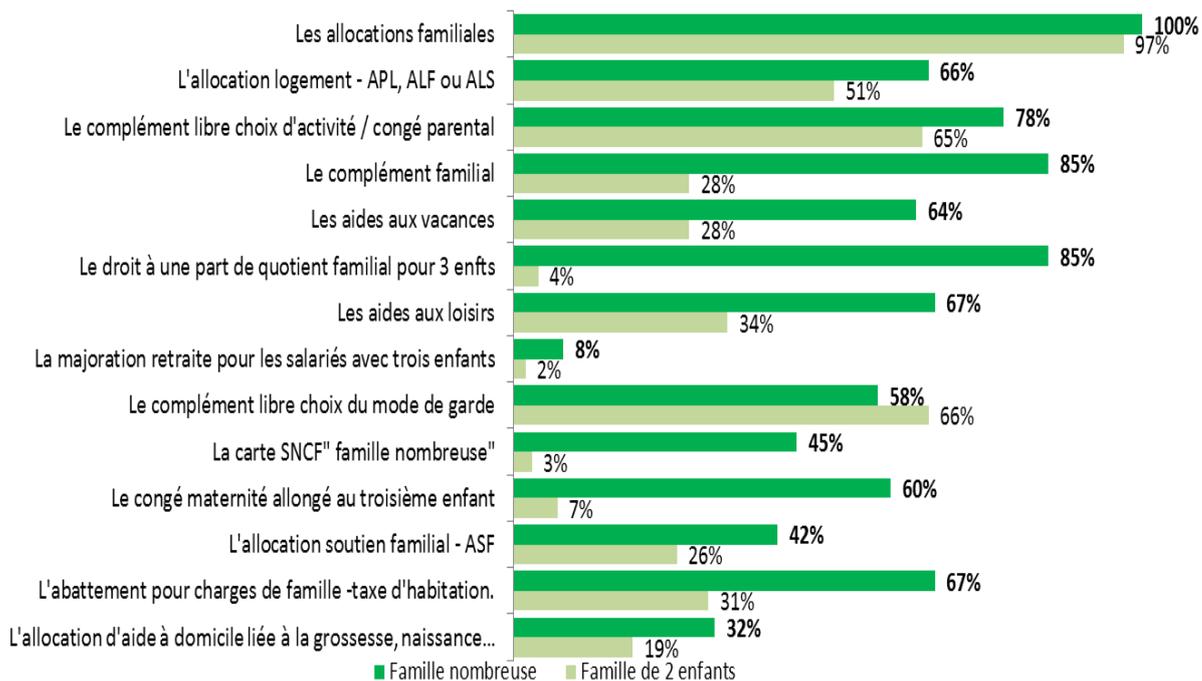
**V. La connaissance des dispositifs**

**Avez-vous connaissance des dispositifs de politiques publics suivants à destination des familles ?**



Les aides sont assez bien connues de la part des familles et ce en fonction de sa situation. Certaines restent méconnues comme les aides aux loisirs et vacances, les aides à domicile.

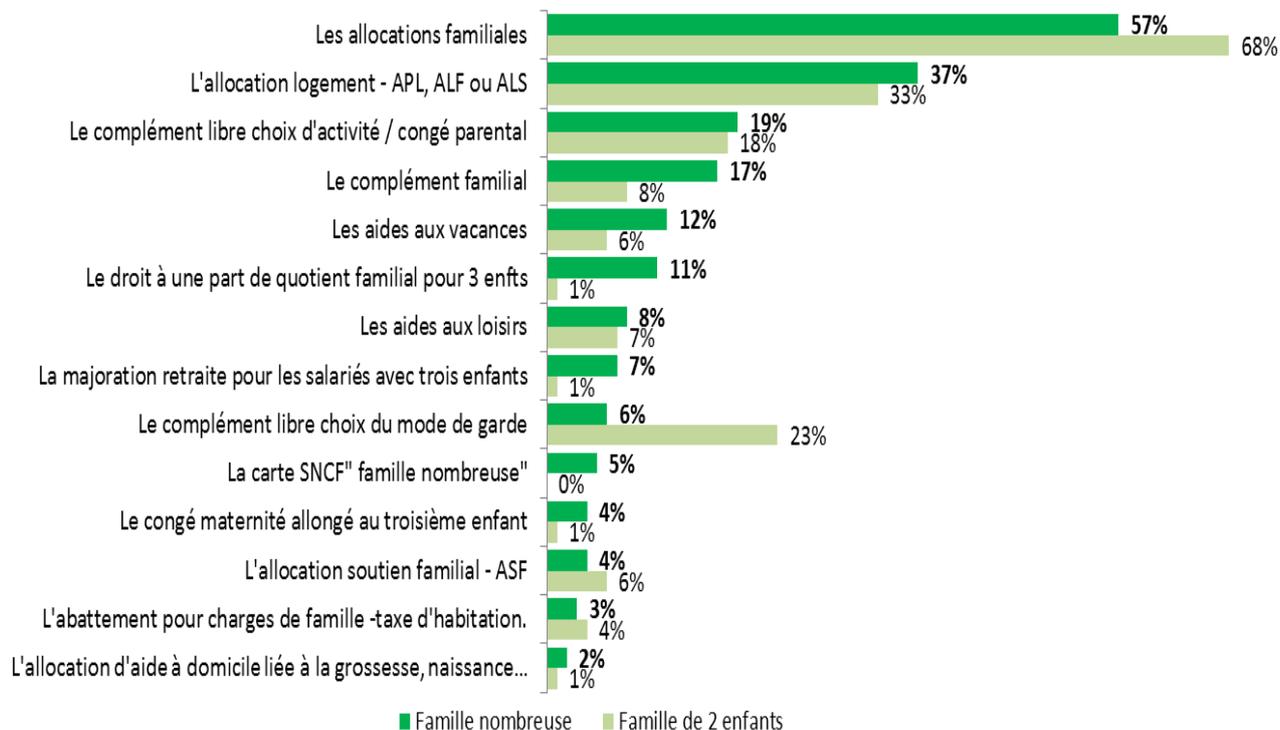
## Bénéficiez-vous ou avez-vous bénéficié de ces dispositifs ?



Le niveau de connaissance des aides aux familles est élevé car de nombreuses familles sont bénéficiaires. Le questionnaire a été adressé à des familles allocataires de la CAF (toutes prestations confondues).

## VI. L'appréciation de la politique familiale

Selon vous, quels seraient les deux prestations à revaloriser ou dispositifs à étendre en priorité ?

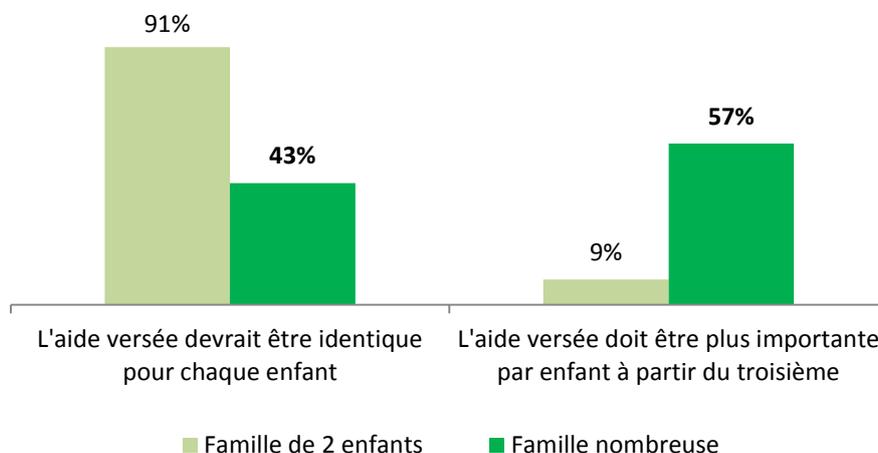


Les allocations familiales seraient la première prestation à revaloriser, suivi de l'allocation logement. Les différences de réponse en fonction de la taille de la famille sont très minimes, sauf quand il s'agit des prestations spécifiques aux familles de plus de 3 enfants.

Une différence notable concerne le « complément libre choix du mode de garde »<sup>7</sup>, davantage priorisé par les familles de deux enfants. Le choix d'arrêter de travailler pour élever ses enfants est plus fréquent chez les familles nombreuses et peut expliquer ces résultats.

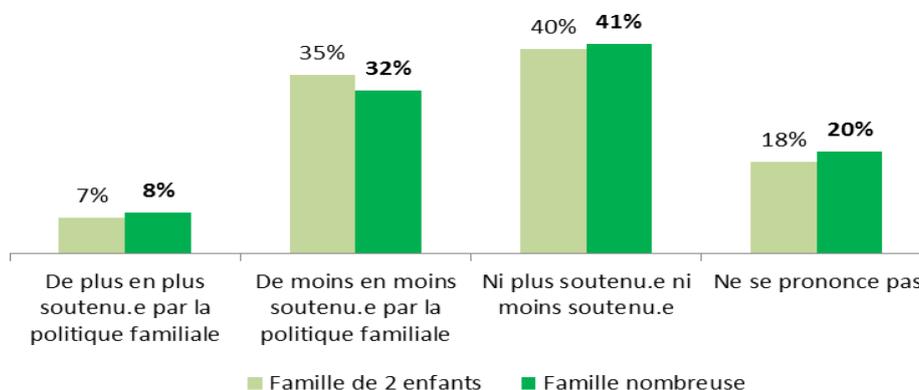
Aussi le complément libre choix d'activité<sup>8</sup> / congé parental est la troisième mesure à revaloriser.

☞ **Concernant les allocations et prestations à destination des familles, pensez-vous que :**



Les familles nombreuses considèrent que les aides versées doivent être plus importantes à partir du troisième enfant. Les familles de deux enfants privilégient l'aide identique pour chaque enfant, et on peut le supposer quel que soit le nombre d'enfants. La formulation de la question ne permet pas de préciser l'analyse des réponses.

☞ **Concernant les dernières mesures de politiques familiales (allocations rentrée scolaire, complément familial, modulation des allocations familiales...), vous sentez-vous :**



Le questionnaire a été diffusé en juin 2017. La taille de la famille n'influence pas les réponses. La majorité des répondants n'a pas de point de vue affirmé. 41% des familles nombreuses se sentent « ni plus, ni moins soutenu » et 20% ne se prononcent pas.

<sup>7</sup> Le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) est une aide financière versée pour compenser le coût de la garde d'un enfant.

<sup>8</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, le CLCA (complément libre choix d'activité) a été remplacé par la PreParE (prestation partagée d'éducation de l'enfant). Elle permet à un ou aux deux parents de cesser ou de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans.

## Conclusion

Les valeurs et les représentations des familles nombreuses sont proches de celles des familles de deux enfants : la solidarité, la transmission. Toutefois, les familles nombreuses constatent qu'elles n'ont pas une « bonne image » dans le monde d'aujourd'hui.

Pour les répondants, la famille nombreuse est source d'enrichissement et d'épanouissement, ces valeurs guident les parents pour gérer leur quotidien.

Pour les familles nombreuses, les contraintes sont plus importantes et variées (temporelles, budgétaires et professionnelles). 59% des familles nombreuses éprouvent des difficultés pour équilibrer le budget familial.

À l'arrivée du troisième enfant : l'arrêt périodique ou définitif de la carrière professionnelle d'un des deux parents est fréquent. Si les questions de la garde et de l'éducation des enfants sont résolues, ce choix peut accentuer les difficultés budgétaires.

Seulement 30% des familles nombreuses n'ont pas réduit leur temps de travail.

Les difficultés financières sont citées par plus de 57% des familles de deux enfants et 68% pour des familles d'au moins trois enfants. Pour couvrir leurs besoins, les familles évoquent « l'aide financière directe ».

Par rapport aux familles de deux enfants, les familles nombreuses ne reçoivent pas plus d'aides de la part de leur famille. Elles affirment que le nombre d'enfants est une difficulté pour obtenir l'aide de la famille pour s'occuper des enfants.

La garde des enfants est le premier objet du soutien familial. Cette prise en charge est régulière, même si elle concerne davantage les vacances scolaires. Au quotidien, les aides ponctuelles sont moins fréquentes.

Les aides en lien avec la politique familiale sont assez bien connues des familles. Certains dispositifs restent méconnus comme les aides aux loisirs et vacances, les aides à domicile.

Parmi l'ensemble des aides, les allocations familiales seraient la principale prestation à revaloriser.

Enfin, il faut souligner qu'un tiers des familles se sentent de moins en moins soutenues par la politique familiale.



45, avenue du Maréchal Maunoury  
41000 BLOIS

Téléphone : 02 54 90 23 45

Télécopie : 02 54 78 65 76

Messagerie : [udaf41@udaf41.org](mailto:udaf41@udaf41.org)

[www.udaf41.org](http://www.udaf41.org)



Centre - Val de Loire

